

---

VILLE DE BAILLEUL  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025 À 18H30

---

Liste des délibérations

PROXIMITÉ, CITOYENNETÉ ET RESSOURCES

**25/006 - Finances – Budget principal de la Commune - Exercice 2025 – Budget primitif**

Résumé : Cette délibération vise à adopter les dépenses et les recettes prévisionnelles de la commune pour l'année 2025.

Le budget primitif 2025 (BP 2025) de la commune est présenté en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les deux sections sont votées comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses 17 695 719 € / Recettes 17 695 719 €
- Section d'investissement : Dépenses 2 655 950 € / Recettes 2 655 950 €

Adoptée à la majorité.

**25/007 – Finances – Budget annexe du cinéma « Le Flandria » - Exercice 2025 – Budget primitif**

Résumé : Cette délibération vise à adopter les dépenses et les recettes prévisionnelles du cinéma « Le Flandria » (budget annexe) pour l'année 2025.

Le budget annexe du cinéma « Le Flandria » est présenté en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les deux sections sont votées comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses 352 670 € / Recettes 352 670 €
- Section d'investissement : Dépenses 298 420 € / Recettes 298 420 €

Adoptée à la majorité.

**25/008 - Finances – Budget principal – Exercice 2025 – Décision en matière de taux de contributions directes**

Résumé : Cette délibération fixe le taux des contributions directes au financement des politiques mises en œuvre par la Ville à un niveau identique à celui de l'année précédente, confirmant l'engagement de la municipalité à ne pas augmenter la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Adoptée à l'unanimité.

25/009 - Ressources humaines - Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel (RIFSEEP)

Résumé : Cette délibération vise à instaurer l'« IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP.

Adoptée à l'unanimité.

25/010 – Ressources humaines - Actualisation du tableau des effectifs budgétaires

Résumé : Cette délibération vise à réviser le tableau des effectifs budgétaires afin d'ouvrir des postes pour les agents bénéficiaires d'un avancement de grade.

Adoptée à l'unanimité.

25/011 – Stratégie foncière – Vente d'un bien immobilier cadastré AY n°47 et d'un terrain cadastré AY n°429 - 22 rue d'Occident et impasse Saint-Amand

Résumé : Cette délibération vise à annuler et remplacer la délibération n°24\_093 du 16 décembre 2024 et céder les parcelles cadastrées AY n° 47 située au 22 rue d'Occident à BAILLEUL (59270) d'une superficie de 754 m<sup>2</sup> et AY n° 429 située impasse Saint Amand à BAILLEUL (59270) d'une superficie de 254 m<sup>2</sup>. La SCI « ARCHIMEDE », dont le siège social est à BAILLEUL (59270), 35 rue du Collège, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DUNKERQUE et identifiée sous le numéro unique d'identification 931 013 932, est désignée comme tiers acquéreur.

Adoptée à l'unanimité.

## EDUCATION, POLITIQUE DES ÂGES ET SOLIDARITÉS

25/012 - Education – Ecoles privées sous contrat d'association – Exercice 2025 – Forfait versé par élève bailleulois pour l'année 2024-2025 – Avance

Résumé : Cette délibération vise à verser une avance, équivalant à 50% du forfait global 2023-2024, pour le forfait 2024-2025 aux écoles privées sous contrat d'association, soit 149 822.51 € au bénéfice des écoles Saint Amand et Saint Albert.

Adoptée à l'unanimité.

25/013 – Education – Classes transplantées organisées par les établissements scolaires du 1er degré de Bailleul – Année scolaire 2024/2025 – Soutien financier aux familles bailleuloises

Résumé : Cette délibération vise à fixer pour l'année scolaire 2024-2025 le montant du soutien financier de la municipalité aux familles bailleuloises pour leurs enfants participant à une classe transplantée proposée par leur établissement scolaire, qu'il soit public et privé, ainsi qu'à adapter la grille des revenus permettant d'en évaluer le montant conformément au principe d'une aide pour tous mais proportionnée aux revenus de chacun.

Les classes transplantées sont des voyages de classe organisés à l'initiative des enseignants.

Adoptée à l'unanimité.

**25/014 – Petite enfance – Ouverture d'une structure d'accueil – Autorisation**

Résumé : Cette délibération vise à autoriser l'ouverture de la structure de petite enfance Tête de linotte, située 5 rue de l'ancienne poste aux chevaux à Bailleul pour une capacité d'accueil de 12 enfants.

Adoptée à l'unanimité.

**25/015 – Petite enfance – Ouverture d'une structure d'accueil – Marmots et coquelicots - Autorisation**

Résumé : Cette délibération vise à autoriser l'ouverture de la structure de petite enfance Marmots et Coquelicots, située Zone de la verte rue à Bailleul pour une capacité d'accueil de 12 enfants.

Adoptée à l'unanimité.

#### ATTRACTIVITÉ, BIEN-ÊTRE ET VIE ASSOCIATIVE

**25/016 - Associations – Politique d'accompagnement de la vie associative – Budget principal – Exercice 2025 – Subventions de fonctionnement**

Résumé : Cette délibération vise à fixer le montant des subventions de fonctionnement accordées aux associations en ayant fait la demande pour l'année 2025 et le montant du solde à payer le cas échéant, les associations ayant reçu une avance en fin d'année 2024, équivalente à 80% de leur subvention versée en 2024.

Adoptée à l'unanimité.

**25/017 - Accompagnement de la vie associative – Budget principal – Exercice 2025 – Subventions exceptionnelles**

Résumé : Cette délibération vise à attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Outtersteene en fête » pour l'organisation du carnaval des hameaux 2025.

Adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance

**Florent VANDENABEELE**



Le Maire

**Antony GAUTIER**

